
Décret, sur le rapport de Romme au nom du comité d'instruction publique, relatif à l'organisation de l'année et à la nomenclature du calendrier, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Gilbert Romme

Citer ce document / Cite this document :

Romme Gilbert. Décret, sur le rapport de Romme au nom du comité d'instruction publique, relatif à l'organisation de l'année et à la nomenclature du calendrier, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 6-31;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39077_t1_0006_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre de la Société populaire de l'Île-d'Aix (1).

La Société populaire de l'Île-d'Aix, aux représentants du peuple.

L'Île-d'Aix, le 24 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Cette Société est formée en grande partie par cette jeunesse, que vous ont dit vos collègues Lequinio et Laignelot être toute bouillante de patriotisme. Ils ne vous ont pas trompés. En jurant de maintenir la République une et indivisible, elle n'a suivi que le mouvement de son cœur. Elle vous offre, pour les frais de la guerre, et vous prie d'accepter la modique somme de 297 livres, produit d'une collecte volontaire, en attendant que l'occasion la mette à même de montrer à la patrie le désir qu'elle a de verser son sang pour elle.

« Reléguée dans un petit coin de la République, elle s'est exercée à combattre les tyrans de sa liberté, elle vous jure que s'ils osent se présenter sur les côtes dont la garde lui est confiée, ils trouveront des républicains bien décidés à les exterminer et à s'ensevelir, s'il le faut, sous les ruines du poste qu'ils occupent, plutôt que de voir les satellites des despotes souiller le sol de la liberté.

« Les habitants de la commune de l'Île-d'Aix, avant l'arrivée de vos collègues et l'établissement d'une Société populaire, [étaient] égoïstes, insoucians sur le bonheur qu'assure la Révolution, et fanatisés par un prêtre qui, comme partout ailleurs, leur prêchant le mensonge, les tenait dans une servitude qu'il appelait religieuse. Débarrassés de leur bête noire, éclairés sur leurs vrais intérêts par les principes qui leur ont été développés par vos collègues dans cette même chaire où, avant qu'ils y montassent, on n'avait jamais dit la vérité, ils viennent abjurer leur erreur passée et promettre d'être tout à la République.

« Ils viennent déposer sur le bureau de la Société, avec prière de faire parvenir à la Convention nationale, un soleil, un ciboire, trois builliers, un calice en argent, une chasuble, une étole, un manipule et un voile galonnés en or. Ce don, disent-ils, à la patrie, en détruisant la superstition est un sûr garant de notre attachement à la République et aux décrets de la Convention.

« GALLAND, membre du comité de correspondance. »

Un membre [COMME, rapporteur (2)] présente, au nom du comité d'instruction publique, conformément au décret du 19 brumaire, une refonte de tous les décrets rendus sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année, ainsi que sur la nomenclature du calendrier; la rédaction

est adoptée par la Convention nationale, ainsi qu'il suit (1) :

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

Art. 1^{er}.

« L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, pour l'Observatoire de Paris.

Art. 2.

« L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

Art. 3.

« Chaque année commence à minuit, avec le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, pour l'Observatoire de Paris.

Art. 4.

« La première année de la République française a commencé à minuit le 22 septembre 1792, et a fini à minuit, séparant le 21 du 22 septembre 1793.

Art. 5.

« La seconde année a commencé le 22 septembre 1793 à minuit, l'équinoxe vrai d'automne étant arrivé ce jour-là, pour l'Observatoire de Paris, à 3 heures 11 minutes 38 secondes du soir.

Art. 6.

« Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au 1^{er} janvier 1793, est rapporté; tous les actes datés l'an II de la République, passés dans le courant du 1^{er} janvier au 21 septembre inclusivement, sont regardés comme appartenant à la première année de la République.

Art. 7.

« L'année est divisée en 12 mois égaux, de 30 jours chacun; après les 12 mois, suivent 5 jours pour compléter l'année ordinaire; ces 5 jours n'appartiennent à aucun mois.

Art. 8.

« Chaque mois est divisé en trois parties égales de 10 jours chacune, qui sont appelées *décades*.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.
(2) D'après la minute du décret qui se trouve aux Archives nationales, carton C 282, dossier 787.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 67 à 128. Bibliothèque nationale Le n° 577, James Guillaume, Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention, t. 2, p. 873.

Art. 9.

Les noms des jours de la décade sont :

Primedi,	Sextidi,
Duodi,	Septidi,
Tridi,	Octidi,
Quartidi,	Nonidi,
Quintidi,	Décadi.

Les noms des mois sont :

Pour l'automne :

Vendémiaire,
Brumaire,
Frimaire.

Pour l'hiver :

Nivôse.
Pluviôse,
Ventôse.

Pour le printemps :

Germinal,
Floréal,
Prairial.

Pour l'été :

Messidor,
Thermidor,
Fructidor.

Les 5 derniers jours s'appellent les Sans-culottides.

Art. 10.

« L'année ordinaire reçoit un jour de plus, selon que la position de l'équinoxe le comporte, afin de maintenir la coïncidence de l'année civile avec les mouvements célestes. Ce jour, appelé *jour de la Révolution*, est placé à la fin de l'année et forme le sixième des Sans-culottides.

« La période de quatre ans, au bout de laquelle cette addition d'un jour est ordinairement nécessaire, est appelée *la Franciade*, en mémoire de la Révolution qui, après quatre ans d'efforts, a conduit la France au gouvernement républicain. La quatrième année de la Franciade est appelée *Sextile*.

Art. 11.

« Le jour, de minuit à minuit, est divisé en 10 parties ou heures, chaque partie en 10 autres; ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. La centième partie de l'heure est appelée minute décimale; la centième partie de la minute est appelée seconde décimale. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics, qu'à compter du 1^{er} vendémiaire, l'an II de la République.

Art. 12.

« Le comité d'instruction publique est chargé de faire imprimer, en différents formats, le nouveau calendrier, avec une instruction simple pour en expliquer les principes et l'usage.

Art. 13.

« Le calendrier, ainsi que l'instruction, seront envoyés aux corps administratifs, aux municipalités, aux tribunaux, aux juges de paix et à tous les officiers publics, aux armées, aux Sociétés populaires et à tous les collèges et écoles. Le conseil exécutif provisoire le fera passer aux ministères, consuls et autres agents de France dans les pays étrangers.

Art. 14.

« Tous les actes publics seront datés suivant la nouvelle organisation de l'année.

Art. 15.

« Les professeurs, les instituteurs et institutrices, les pères et mères de famille, et tous ceux qui dirigent l'éducation des enfants, s'empres seront à leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction qui y est annexée.

Art. 16.

« Tous les quatre ans, ou toutes les franciades, au jour de la Révolution, il sera célébré des jeux républicains, en mémoire de la Révolution française.

INSTRUCTION

Sur l'ère de la République et sur la division de l'année, décrétée par la Convention nationale pour être mise à la suite du décret.

PREMIÈRE PARTIE

Des motifs qui ont déterminé le décret.

La nation française, opprimée, avilie pendant un grand nombre de siècles par le despotisme le plus insolent, s'est enfin élevée au sentiment de ses droits et de la puissance à laquelle ses destinées l'appellent. Chaque jour, depuis cinq ans d'une révolution dont les fastes du monde n'offrent point d'exemple, elle s'épure de tout ce qui la souille ou l'entrave dans sa marche, qui doit être aussi majestueuse que rapide. Elle veut que sa régénération soit complète, afin que ses années de liberté et de gloire marquent encore plus par leur durée dans l'histoire des peuples que ses années d'esclavage et d'humiliation dans l'histoire des rois.

Bientôt les arts vont être appelés à de nouveaux progrès par l'uniformité des poids et mesures, dont le type unique et invariable, pris dans la mesure même de la terre, fera disparaître la diversité, l'incohérence, l'inexactitude qui ont existé jusqu'à présent dans cette partie de l'industrie nationale.

Les arts et l'histoire, pour qui le temps est un élément nécessaire, demandaient aussi une nouvelle mesure de la durée, dégagée de toutes les erreurs que la crédulité et une routine superstitieuse ont transmises des siècles d'ignorance jusqu'à nous.

C'est cette nouvelle mesure que la Convention nationale présente aujourd'hui au peuple français; elle doit porter à la fois, et l'empreinte des lumières et de la nation et le caractère de notre Révolution, par son exactitude, sa simplicité, et par son dégagement de toute opinion qui ne serait point avouée par la raison et la philosophie.

§ 1^{er}.

De l'ère de la République.

L'ère vulgaire, dont la France s'est servie jusqu'à présent, prit naissance au milieu des troubles précurseurs de la chute prochaine de l'empire romain, et à une époque où la vertu fit quelques efforts pour triompher des faiblesses humaines. Mais pendant dix-huit siècles elle n'a presque servi qu'à fixer dans la durée les progrès du fanatisme, l'avisement des nations, le triomphe scandaleux de l'orgueil, du vice, de la sottise, et les persécutions, les dégoûts qu'essuyèrent la vertu, le talent, la philosophie, sous des despotes cruels, ou qui souffraient qu'on le fût en leur nom.

La postérité verrait-elle sur les mêmes tables gravées, tantôt par une main avilie et perfide, tantôt par une main fidèle et libre, les crimes honorés des rois, et l'exécration à laquelle ils sont voués aujourd'hui; les fourberies, l'imposture longtemps révérees de quelques hypocrites, et l'opprobre qui poursuit enfin ces infâmes et astucieux confidents de la corruption et du brigandage des cours? Non : l'ère vulgaire fut l'ère de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage; elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux.

La Révolution a retrempe l'âme des Français; chaque jour elle les forme aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire; et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée.

Tous les peuples qui ont occupé l'histoire ont choisi dans leurs propres annales l'événement le plus saillant, pour y rapporter tous les autres, comme à une époque fixe.

Les Tyriens dataient du recouvrement de leur liberté;

Les Romains, de la fondation de Rome;

Les Français datent de la fondation de la liberté et de l'égalité.

La Révolution française, féconde, énergique dans ses moyens, vaste, sublime dans ses résultats, formera pour l'historien, pour le philosophe, une de ces grandes époques qui sont placées comme autant de fanaux sur la route éternelle des siècles.

§ 2.

Du commencement de l'ère et de l'année.

Le commencement de l'année a parcouru successivement toutes les saisons, tant que sa longueur n'a pas été déterminée sur la connaissance exacte du mouvement de la terre autour du soleil.

Quelques peuples ont fixé le premier jour de leur année aux solstices, d'autres aux équinoxes; plusieurs, au lieu de le fixer sur une époque de saison, ont préféré de prendre dans leurs fastes une époque historique.

La France, jusqu'en 1564, a commencé l'année à Pâques; un roi imbecile et féroce, le même qui ordonna le massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX, fixa le commencement de l'année au 1^{er} janvier, sans autres motifs que de suivre l'exemple qui lui était donné. Cette époque ne s'accorde ni avec les saisons, ni avec les signes, ni avec l'histoire du temps.

Le cours des événements nombreux de la Révolution française présente une époque frappante, et peut-être unique dans l'histoire, par son accord parfait avec les mouvements célestes, les saisons et les traditions anciennes.

Le 21 septembre 1792, les représentants du peuple, réunis en Convention nationale, ont ouvert leur session, et ont prononcé l'abolition de la royauté. Ce jour fut le dernier de la monarchie : il doit être le dernier de l'ère vulgaire et de l'année.

Le 22 septembre, ce décret fut proclamé dans Paris; ce jour fut décrété le 1^{er} de la République; et ce même jour, à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin, le soleil arriva à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance.

Ainsi l'égalité des jours aux nuits était marquée dans le ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée par les représentants du peuple français, comme le fondement sacré de son nouveau gouvernement.

Ainsi le soleil a éclairé à la fois les deux pôles et successivement le globe entier, le même jour où, pour la première fois, a brillé dans toute sa pureté, sur la nation française, le flambeau de la liberté qui doit un jour éclairer tout le genre humain.

Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre, le même jour où le peuple, triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain.

C'est après quatre ans d'efforts que la Révolution est arrivée à sa maturité en nous conduisant à la République, précisément dans la saison de la maturité des fruits, dans cette saison heureuse où la terre, fécondée par le travail et les influences du ciel, prodigue ses dons et paie avec magnificence à l'homme laborieux ses soins, ses fatigues et son industrie.

Les traditions sacrées de l'Égypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisaient sortir la terre du chaos sous le même signe que notre République, et y fixaient l'origine des choses et du temps.

Ce concours de tant de circonstances imprime un caractère religieux et sacré à cette époque, une des plus distinguées dans nos fastes révolutionnaires, et qui doit être une des plus célébrées dans les fêtes des générations futures.

La Convention nationale vient de décréter que l'ère des Français et la première année de leur régénération ont commencé le jour de l'équinoxe vrai d'automne, qui fut celui de la fondation de la République; et elle a aboli l'ère vulgaire pour les usages civils.

L'ère de Séleucus commença aussi à l'équinoxe d'automne, 312 ans avant l'ère vulgaire. Elle fut suivie par les peuples de l'Orient de toutes les croyances, les adorateurs du feu comme les descendants d'Abraham, les chrétiens comme les mahométans; les juifs ne l'ont abandonnée qu'à l'époque de leur dispersion dans l'Occident, en 1040. L'année ecclésiastique des Russes et l'année des Grecs modernes commencent encore au mois de septembre.

La première table donne le jour et l'heure de l'équinoxe d'automne pour plusieurs années.

§ 3.

De la longueur de l'année.

La longueur de l'année a suivi chez les différents peuples les progrès de leurs lumières; longtemps on l'a faite de 12 mois lunaires, c'est-à-dire de 354 jours, tandis que la révolution de la terre autour du soleil, qui seule règle les saisons et le rapport des jours aux nuits, est de 365 jours 5 heures 48 minutes 49 secondes.

Ce n'est qu'en intercalant, tantôt des jours, tantôt des mois, à des intervalles irréguliers qu'on ramenait pour quelque temps la coïncidence de l'année civile avec les mouvements célestes et les saisons. Toutes ces intercalations, faites sans règles fixes, réparaient momentanément les effets d'une computation vicieuse, et en laissaient subsister la première cause.

Les Égyptiens, 1,500 ans, et les Babyloniens, 746 ans avant l'ère vulgaire, se rapprochèrent des vrais principes, en faisant leur année de 365 jours.

Jules César, en sa qualité de dictateur et de pontife, appela auprès de lui, deux ans après la bataille de Pharsale, Sofigènes, astronome célèbre d'Alexandrie, et entreprit avec lui la réforme de l'année. Il proscrivit l'année lunaire introduite par Romulus, et mal corrigée par Numa. L'erreur cumulée qu'il attaquait avait produit, après plusieurs siècles, un tel dérangement dans les mois, que ceux d'hiver répondaient à l'automne, et que les mois consacrés aux cérémonies religieuses du printemps répondaient à l'hiver.

Cette discordance fut détruite par Jules César, qui intercala 90 jours entre novembre et décembre. Cette année, qui fut en conséquence de 445 jours, fut appelée l'année de la confusion. Il ordonna de plus que tous les quatre ans on intercalerait un jour après le sixième des calendes de mars. Ce jour fut appelé le second sixième ou *bissexus*; de là le nom de *bissextile*, donné à l'année qui reçoit ce jour intercalaire; ce nom ne convient plus depuis qu'on ne se sert plus des calendes (1).

Cette réforme supposait l'année solaire de 365 jours et 6 heures, c'est-à-dire de 11 minutes 11 secondes plus longue qu'elle n'est réellement.

En 1582, cette erreur avait produit, par sa cumulation, un nouveau dérangement dans l'année. Grégoire XIII, alors pontife, entreprit avec des astronomes une nouvelle réforme: il ôta 10 jours au mois d'octobre de cette année, et ordonna que, sur quatre années séculaires, une seule serait bissextile. L'erreur de la computation julienne avait réellement produit un dérangement de plus de douze jours; mais les astronomes qui dirigèrent cette réforme supposaient l'année plus longue de 23 secondes qu'elle n'est réellement (2).

Cette réforme de Grégoire a été cependant adoptée successivement par toute l'Europe, excepté la Russie et la Turquie. Les Grisons ne voulaient que cinq jours de correction; ils craignaient de compromettre l'honneur du protestantisme, en condescendant à adopter la correction tout entière proposée par la Cour de Rome.

Aujourd'hui beaucoup plus éclairé, on sent l'inutilité de ces réformes préparées à l'avance pour plusieurs siècles, et qui ont fait le désespoir des chronologistes, des historiens et des astronomes.

En suivant le cours naturel des choses, et cherchant un point fixe dans les mouvements célestes bien connus aujourd'hui, il sera toujours facile de faire coïncider l'année civile avec l'année solaire, par des corrections qui se feront successivement aussitôt que les petites différences cumulées auront produit un jour. C'est dans cet esprit qu'a été rédigé l'article 10 du décret

§ 4.

De la fraction.

C'est après quatre ans de révolution, et dans l'année bissextile, que la nation, renversant le

(1) Le mot *calendrier*, qui vient de *calendes*, serait aussi très impropre, si un très long usage ne l'avait consacré au point de faire oublier son origine; les mots *almanach* ou *annuaire* seraient plus exacts.

(2) Il faut une période de 86,400 ans, pour que la différence exacte de l'année solaire à l'année civile ordinaire fasse un nombre de jours sans fraction. Ce nombre est de 20,929; c'est celui des jours intercalaires ou des années bissextiles qui doivent réellement avoir lieu pendant cette longue période. Or,

trône qui l'opprimait, s'est établie en république. La première année de l'ère nouvelle commencerait une nouvelle période de quatre ans, si Jules César et Grégoire XIII, en plaçant la bissextile, avaient moins consulté leur orgueil que la rigueur de la concordance astronomique, et si jusqu'à présent nous n'avions été les serviles imitateurs des Romains (1). La raison veut que nous suivions la nature, plutôt que de nous traîner servilement sur les traces erronées de nos prédécesseurs. Nous devons donc fixer invariablement notre jour intercalaire dans l'année que la position de l'équinoxe d'automne comportera. Après une première disposition que la concordance avec les observations astronomiques rend nécessaire, la période sera de quatre ans. Ce n'est qu'après cent vingt-neuf ans environ, qu'on devra retrancher le jour intercalaire à l'une de ces périodes.

En mémoire de la Révolution, la période de quatre ans est appelée *la franciade*, et le jour intercalaire qui la termine, *jour de la Révolution*. C'est le sixième des Sans-culottides, de là le nom de *sertile* donné à l'année qui le reçoit. Le décret consacra ce jour à des fêtes républicaines qui rappelleront les principaux événements de la Révolution. Les belles actions y seront proclamées et récompensées d'une manière digne de la patrie qu'elles honorent.

La seconde table fait connaître l'ordre des franciades; on y voit que nous sommes à la troisième année de la première franciade.

§ 5.

De la division et de la sous-division de l'année.

Du mois. — La succession de la nuit et du jour, les phases de la lune et les saisons, présentent à l'homme des divisions naturelles du temps. Le retour d'une même phase de la lune marque une lunaison ou un mois lunaire; le retour d'une même saison marque l'année naturelle.

La route de la terre autour du soleil est divisée par les deux équinoxes et les deux solstices en quatre parties qu'elle ne parcourt pas dans des temps égaux; de même, les quatre saisons que cette division détermine, n'ont pas une durée égale.

De l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver, en compte.....	90 jours.
Du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps.....	89
De l'équinoxe du printemps au solstice d'été.....	93
De là à l'équinoxe d'automne.....	93

La réforme julienne donne 22,350 bissextiles, et la réforme grégorienne en donne 21,679; toutes les deux s'écartent de la vérité: la première de 1,421 jours, la seconde de 750.

(1) La deuxième table fait connaître la discordance qui règne entre les années bissextiles et les mouvements célestes.

Cette discordance est corrigée dans la nouvelle computation décrétée, comme on le voit dans la même table.

Les quatre saisons, considérées comme divisions de l'année, présenteraient trop d'inconvénients pour les usages domestiques et civils, à raison de leur inégalité et de leur longueur: l'esprit, pour s'élever de la petite unité du jour à la grande unité de l'année, a besoin de plusieurs unités intermédiaires et croissantes qui lui servent à la fois d'échelle et de repos.

La lune se meut autour de la terre, et dans ses différentes positions, elle reçoit et réfléchit la lumière du soleil; c'est ce qui détermine les phases. Le retour de la même phase se répète 12 fois dans l'année, et forme 12 lunaisons; chacune est à peu près de 29 jours 12 heures et demie, ou, en compte rond, 30 jours.

Les 12 lunaisons font 354 jours, c'est-à-dire 11 jours de moins que l'année ordinaire. La lune ne nous offre donc pas, par ses mouvements, une division exacte de l'année; mais elle est trop utile aux marins dont elle dirige souvent la marche, au voyageur, à l'homme laborieux des champs, et surtout à l'habitant du Nord, pour qui elle supplée au jour dans les longues nuits d'hiver, pour ne pas appeler toute leur attention sur ses mouvements.

Le mois est donc une division utile; aussi tous les peuples connus l'ont-ils adopté. Mais, pour être commode, elle doit être toujours la même, et se rapprocher d'une lunaison autant que le permet l'unité du jour, qui est la plus petite qu'on puisse employer; or, 29 jours 12 heures et demie est plus près de 30 que de 29, et le nombre décimal 30 permet beaucoup plus de facilité dans les calculs.

Jusqu'à présent, nos mois ont été inégaux entre eux et discordants avec les mouvements de la lune. L'esprit se fatigue à chercher si un mois est de 30 ou 31 jours. Cette inégalité a pris naissance chez les peuples qui, faisant leur année trop courte, et ne trouvant pas dans la ressource des intercalations un moyen suffisant de correction, ajoutèrent un jour ou deux à quelques-uns de leurs mois.

Les Egyptiens, les plus éclairés des peuples de la haute antiquité, faisaient leurs mois égaux, chacun de 30 jours, et complétaient l'année en la terminant par 5 jours épagomènes (1), qui n'appartenaient à aucun mois. Cette division est simple: c'est celle que la Convention a décrétée pour l'Annuaire des Français.

De la décade. — Les quatre phases de la lune présentent une division naturelle de la lunaison en quatre parties; mais comme on ne pouvait diviser ni 30 ni 29 par quatre, sans fraction, on a divisé 28; et le nombre 7 qui en est résulté a été pris pour la sous-division du mois; on en a fait la semaine, à laquelle les astrologues et les images de l'Égypte ont attaché toutes les erreurs, toutes les combinaisons cabalistiques dont elle était susceptible.

La superstition a transmis jusqu'à nous, au grand scandale des siècles éclairés, cette fausse

(1) Ou surajoutés.

division du temps qui ne mesure exactement ni les lunaisons, ni les mois, ni les saisons, ni l'année, et qui n'a pas peu servi dans tous les temps les vues ambitieuses de toutes les sectes. La fête du septième jour avait lieu chez les païens comme chez les juifs; c'était un jour de prosélytisme et d'initiation.

L'annuaire d'un peuple qui reconnaît la liberté des cultes, doit être indépendant de toute opinion, de toute pratique religieuse et doit présenter ce caractère de simplicité qui n'appartient qu'aux productions d'une raison éclairée.

La numération décimale, adoptée pour les poids et mesures, ainsi que pour les monnaies de la République, à raison de ses grands avantages pour le commerce et les arts, vient s'appliquer naturellement à la division du mois. Les 30 jours qui le composent, divisés en trois parties égales, forment trois divisions de 10 jours, que nous appelons pour cette raison *décade*.

Ainsi l'année ordinaire est de 365 jours, ou de 36 décades et demie, ou de 73 demi-décades.

Dans les usages familiers, les cinq doigts de la main peuvent être affectés à désigner ordinairement les cinq jours de la demi-décade.

Du jour. — Les limites du jour et de la nuit, et le milieu de l'un et de l'autre, divisent naturellement le jour en quatre. Le chant du coq a servi longtemps aux Perses, et sert encore à quelques peuples des bords de la mer glaciale et de la mer Blanche, à diviser le jour. Les Romains le partageaient, du lever au coucher, en quatre parties de trois heures chacune, qu'ils nommaient prime, tierce, sexte et none. Quelques peuples de l'Orient divisaient le jour et la nuit séparément, chacun en 12 parties qui croissaient et décroissaient, suivant l'état du jour ou de la nuit; de sorte que les parties du jour n'étaient égales à celles de la nuit qu'aux équinoxes. On abandonna cet usage, et l'on fit toutes les heures égales. La division du jour en 12 heures a aussi eu lieu, mais celle en 24 a prévalu : les uns les comptent de suite, depuis un jusqu'à vingt-quatre; les autres comptent deux fois 12 heures : c'est ce que font les Français.

On n'a pas toujours été d'accord sur la position du commencement du jour. Dans l'Orient, on le plaçait au lever du soleil; les astronomes le placent à midi; les juifs et les Athéniens le plaçaient au coucher du soleil; les Italiens commencent une demi-heure après le coucher. La plupart des peuples de l'Europe comptent le jour de minuit à minuit. A Bâle, on commence le jour une heure plutôt qu'ailleurs, en mémoire du service que rendit à cette ville celui qui rompit un complet de ses ennemis, en faisant sonner à l'horloge minuit pour 11 heures.

La division de l'heure en 60 minutes, et de la minute en 60 secondes, est incommode dans les calculs, et ne correspond plus à la nouvelle division des instruments d'astronomie si utiles pour la marine et la géographie; division décimale qui donne au travail plus de célérité, plus de facilité et de précision.

La Convention, pour rendre complet le système de numération décimale, a décrété, en conséquence, que le jour serait divisé en 10 parties,

chaque partie en 10 autres, et ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée.

Cependant, comme les changements que cette division demande dans l'horlogerie ne peuvent se faire que successivement, elle ne sera obligatoire qu'à compter du premier jour, premier mois de la 3^e année de la République.

SECONDE PARTIE

Exécution et usage de l'Annuaire des Français, ou du calendrier républicain.

§ 1^{er}.

La rigueur des principes développés dans la première partie demande que le calendrier de la République soit dégagé de tout ce qui n'appartient pas strictement à la division de l'année, ou à la position des astres qui, par leur lumière, intéressent le plus les premiers besoins de l'homme, soit en secondant son travail, soit en réglant les époques.

On voit, à la suite de cette instruction, l'annuaire dans toute sa simplicité : les 12 mois de l'année, à compter du 22 septembre 1793, les jours qui les composent depuis 1 jusqu'à 30 (1).

Toutes les indications relatives aux mouvements célestes qui peuvent le plus nous intéresser, sont marquées en divisions décimales du temps, ou en parties décimales du cercle (2). Une table servira à faire la concordance entre les heures décimales et les anciennes.

§ 2.

De l'usage du nouveau calendrier.

Lorsqu'on a une date à exprimer, on n'a pas plus besoin de parler de décade que dans l'ancienne computation on ne parlait de semaine. Quelquefois à la date on ajoutait le nom du jour de la semaine. Dans cette nouvelle division, le quantième seul du mois indique en même temps et le rang de la décade dans le mois, et le rang du jour dans la décade.

Si une date est exprimée par un seul chiffre, comme 7^e vendémiaire, il est évident qu'on indique aussi le 7^e jour de la première décade.

Mais si le quantième du mois est exprimé par deux chiffres, comme 13, 25, il est aussi évident que le chiffre du rang des dizaines apprend dans le premier nombre 13 que la première décade est écoulée, et qu'on indique le troisième jour de

(1) Les noms des jours et des mois, les fêtes des Sans-culottides y sont placés.

(2) Le quart de cercle est divisé en 100 degrés, chaque degré en 100 minutes, chaque minute en 100 secondes.

la seconde décade; et dans le second nombre 25, les dizaines 2 apprennent que les deux premières décades sont écoulées, et qu'on indique le cinquième de la troisième décade.

La manière la plus simple et la plus courte d'écrire une date est celle-ci : 21^e vendémiaire, l'an II de la République.

La date pour les sans-culottides est encore plus simple, puisqu'ils n'appartiennent à aucun mois : 4^e des sans-culottides, 2^e année de la République.

Au lieu de ces expressions : dans deux semaines, trois semaines, ou dans quinze jours, vingt jours, on dira : dans une décade et demie, dans deux décades (1), etc.

§ 3.

De l'épacte.

Au commencement de l'année, c'est-à-dire au 22 septembre dernier, vieux style, l'épacte ou l'âge de la lune était 17.

Veut-on savoir l'âge de la lune pour le 23 du 9^e mois de la 2^e année?

A l'épacte.....	17
Ajoutez le quantième.....	23
Et autant de demi-jours qu'il s'est écoulé de mois, ce qui fait.....	4

Vous aurez.....	44
Retranchez-en, pour une lunaison..	29 1/2

Il restera, pour l'âge de la lune.... 14 1/2

Quel sera l'âge de la lune au troisième des sans-culottides?

Epacte.....	17 jours.
Date.....	3 —
Pour douze mois.....	6 —

Réponse..... 26 jours.

Cette méthode est facile et suffisante pour les usages domestiques.

§ 4.

De la concordance de la nouvelle computation avec l'ancienne.

Pour faciliter la transition de l'ancienne computation à la nouvelle, on a annexé à cette instruction une table de concordance à l'aide de laquelle on pourra sans peine traduire une ancienne date dans la nouvelle, et réciproquement.

(1) Les noms des jours fournissent une nouvelle manière d'exprimer une date qui peut avoir son application : tous les tridis, tous les décadis du mois. Le premier octidi de brumaire, ou le 8 du mois. Le deuxième tridi, ou le 13. Le troisième septidi, ou le 27, etc., etc.

On peut aussi trouver cette correspondance en sachant à quel jour d'un mois ancien répond le premier de chaque mois nouveau. C'est ce qu'on voit dans le calendrier, à la tête de chaque mois.

Si l'on n'a pas sous les yeux la table dont on vient de parler, on peut, par de simples additions, résoudre toutes les difficultés qui se présenteront.

Premier exemple. — On veut savoir à quoi répond le 17 décembre 1793 dans le nouveau calendrier :

Septembre donne au premier mois.....	»	9
Du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} décembre de 30 et.....	2	» 1
Décembre donne.....	»	17
Total.....	2	27

La date donnée répond donc au 27 du 3^e mois.

Second exemple. — A quoi répond la date du 14 juin 1794 ?

Du 1 ^{er} octobre au 31 mai.....	8	»
dont 5 de 31 jours et 1 de 28, faisant tous les mois de 30, il reste après la compensation.....	»	3
Septembre fournit.....	»	9
Juin.....	»	14
Total.....	8	26

La date donnée répond donc au 26 du 9^e mois.

Troisième exemple. — Traduire en nouveau style la date du 12 décembre 1794.

Du 22 septembre au 1 ^{er} décembre 1791.....	»	2	10
Du 1 ^{er} décembre 1793 au 1 ^{er} décembre 1794.....	1	»	»
Décembre 1794.....	»	»	12
Total.....	1	2	22

La date donnée répond donc au 22 du 3^e mois de la 3^e année.

Quatrième exemple. — A quelle date répond dans l'ancien calendrier cette date nouvelle : 19^e du 7^e mois de la 3^e année?

La 3^e année de la République commence au 22 septembre 1794; c'est à partir de là qu'on doit compter 6 mois 19 jours, ce qui conduit au 10 avril 1795.

§ 5.

Des nouvelles montres et horloges.

Perfectionner l'horlogerie, et rendre les productions de cet art utiles et accessibles pour le

prix, au plus grand nombre des citoyens, c'est ce qui doit résulter de la nouvelle division du jour.

Le problème consiste à diviser le jour de minuit à minuit en 10, en 100, en 1,000, 10,000 ou 100,000 parties, selon les besoins.

C'est au génie des artistes à s'exercer pour obtenir ce résultat par les moyens les plus simples, les plus expéditifs, les plus exacts et les plus économiques.

Pour les usages les plus ordinaires, on pourrait se contenter d'une montre à une seule aiguille. Pour ceux qui voudront des 10 millièmes ou des 100 millièmes de jour, suivant la nature des opérations dont ils chercheront à mesurer la durée, on pourra faire des montres à plusieurs aiguilles.

Jusqu'à présent, on n'a pas assez tiré parti des ressources qu'offriraient : 1^o un bon système de division du cadran; 2^o la forme de l'aiguille qui, au lieu d'indiquer par son extrémité, pourrait indiquer à la fois sur plusieurs cercles concentriques par son côté aligné au centre du cadran; 3^o le nombre des tours qu'une aiguille qui serait solitaire pourrait faire dans le jour entier, ce qui fournirait un moyen de sous-diviser sans multiplier les cadrans.

Il importe surtout que les horlogers cherchent le moyen de faire servir à la nouvelle division décimale les anciens mouvements de montre ou de pendule, en y faisant le moins de changement possible.

Pour faciliter le passage de la division en 24 heures à la division nouvelle, on pourrait partager le cadran en deux parties, dont l'une porterait la division en 12 heures, et l'autre la division en 5 heures; une même aiguille à deux branches diamétralement opposées indiquerait à la fois les deux divisions.

Les tables III et IV présentent une concordance des divisions du jour.

Dans les grandes pendules et dans les horloges, on peut supprimer la minuterie, agrandir le cadran, en laissant subsister l'ancienne division, et sur l'enture présenter la division nouvelle en cinq heures décimales, pour correspondre aux douze heures anciennes. Chaque heure décimale serait divisée en 100 minutes; l'aiguille des heures étant droite, et posée sur sa tranche, marquerait à la fois l'heure ancienne et l'heure nouvelle.

C'est aux grandes communes à donner l'exemple, et l'on doit attendre de leur patriotisme qu'elles s'empresseront à faire construire des horloges décimales.

Un seul cadran divisé en cent parties, marquées de 10 en 10, peut servir à donner : 1^o la décade dans le tour entier, le jour dans le dixième du tour, l'heure dans le centième du tour par la même aiguille; 2^o une seconde aiguille indiquerait la minute, et une troisième indiquerait la seconde décimale sur le même cadran.

§ 6.

De la décade.

La loi laisse à chaque individu à distribuer lui-même ses jours de travail et de repos, à raison de ses besoins, de ses forces, et selon la nature de l'objet qui l'occupe. Mais comme il importe que les fonctionnaires, les agents publics, qui sont comme autant de sentinelles placées pour veiller aux intérêts du peuple, ne quittent leur poste que le moins possible, la loi ne tolère de vacances pour eux qu'au dernier jour de chaque décade.

Les caisses publiques, les postes et messageries, les établissements publics d'enseignement, les spectacles, les rendez-vous de commerce, comme bourses, foires, marchés, les contrats et conventions; tous les genres d'agence publique qui prenaient leurs époques dans la semaine, ou dans quelques usages qui ne concorderaient pas avec le nouveau calendrier, doivent désormais se régler sur la décade, sur le mois ou sur les sans-cultivés.

Le conseil exécutif, les corps administratifs, les municipalités doivent s'empresser à prendre toutes les mesures que peut leur suggérer l'amour de l'ordre et du bien public, pour accélérer les changements que demande la nouvelle division de l'année, dans leurs fonctions respectives.

C'est aux bons citoyens, aux Sociétés populaires, aux soldats de la patrie, qui se montrent les ennemis implacables de tous les préjugés, à donner l'exemple dans leurs correspondances publiques ou privées, et à répandre l'instruction qui peut faire sentir les avantages de cette loi salutaire.

C'est au peuple français tout entier à se montrer digne de lui-même, en comptant désormais ses travaux, ses plaisirs, ses fêtes civiques sur une division du temps créée pour la liberté et l'égalité, créée par la Révolution même qui doit honorer la France dans tous les siècles.

ANNUAIRE ⁽¹⁾

OU

CALENDRIER

POUR

LA SECONDE ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(1) Les tableaux annexés au décret du 3 du second mois, que nous avons reproduits dans le tome LXXVII des *Archives parlementaires*, 1^{re} série, p. 496 et suivantes, présentent d'assez notables différences, en ce qui concerne la colonne consacrée aux productions naturelles et aux instruments ruraux, avec les tableaux définitifs qui se trouvent dans l'*Annuaire ou Calendrier pour la seconde année de la République française*, et que nous insérons ci-après, d'après le procès-verbal de la séance du 4 frimaire au H. M. James Guillaume, dans son remarquable *Recueil des procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention* (t. 2, p. 713) a noté ces changements, au nombre de 47. Nous les reproduisons d'après lui, en plaçant entre parenthèses, ainsi qu'il l'a fait, les noms de la rédaction primitive. 22 furent éliminés et remplacés par ceux d'autres plantes, substances ou animaux; 5 furent remplacés par d'autres formes du même nom; 20 furent seulement changés de place. En voici la liste :

Vendémiaire : 24, amaryllis (grénésienné).

Brumaire : 12, maëre (cornuelle); 13, topinambour (poireterre); 16, chervis (chirouis); 22, azerole (olive).

Primaire : 8, miel (épicéa); 11, cire (thuya); 19, sabine (bouleau).

Nivôse : 1, tourbe (neige); 2, houille (glace); 3, bitume (miel); 4, soufre (cire); 6, lave (fumier); 7, terre végétale (pétrole); 8, fumier (houille); 9, salpêtre (résine); 11, granit (poix); 12, argile (térébenthine); 13, ardoise (argile); 14, grès (marne); 16, silix (plâtre); 17, marne (pierre à chaux); 18, pierre à chaux (ardoise); 19, marbre (sable); 21, pierre à plâtre (grès); 22, sel (silix); 23, fer (mercure); 24, cuivre (plomb); 27, plomb (cuivre); 28, zinc (fer); 29, mercure (sel).

Pluviôse : 7, amadouvier (mnie); 14, avelinier (coudrier).

Ventôse : 25, thon (chevreau).

Germinal : 5, poule (coq); 6, bléte (bette); 10, couvoir (greffoir); 15, abeille (poule); 30, greffoir (couvoir).

Floréal : 5, rossignol (abeille).

Prairial : 15, caille (cane).

Messidor : 15, chamois (jumart); 18, gesse (orge).

Thermidor : 25, loutre (agneau).

Fructidor : 5, saumon (barbeau); 15, truite (goujon); 30, panier (corbeille).

VENDEMIARE Premier Mois				VENDEMIARE Automne						
JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Semaine.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments musicaux.	JOURS de la Lune.	LEVÉR de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
1	Primedi.	H. M. 2 47	H. M. 7 32	H. M. S. 4 04 43	P. M. S. Boréale. 0 65 77	Raisin.	48	H. M. 8 25	H. M. 3 04	H. M. S. Equinoxe à 6 33 08. Automne.
2	Duodi.	2 48	7 31	4 04 50	Australe. 0 37 30	Safran.	49	8 49	4 44	
3	Tridi.	2 49	7 30	4 04 26	0 30 00	Châtaigne.	20	8 76	4 03	
4	Quartidi.	2 51	7 29	4 04 02	4 24 38	Céleriçue.	21	9 06	3 08	
5	Quintidi.	2 52	7 27	4 03 39	1 07 13	Creval.	22	9 39	5 47	H. M. D. Q. à 9 30.
6	Sextidi.	2 53	7 26	4 03 15	2 11 44	Balsamine.	23	9 74	5 22	
7	Septidi.	2 54	7 25	4 02 52	2 53 70	Carotte.	24	0 42	6 13	
8	Octidi.	2 55	7 24	4 02 28	2 07 84	Amaranthe.	25	0 32	6 39	
9	Nonidi.	2 57	7 22	4 02 05	3 41 41	Panais.	26	0 52	6 63	
10	Décadi.	2 58	7 21	4 01 42	3 84 32	CLAVE.	27	0 93	6 84	
11	Primedi.	2 00	7 33	4 02 45	4 27 47	Pommes-de-terre.	28	1 35	7 03	
12	Duodi.	2 01	7 32	4 02 24	4 70 35	Junonstefle.	29	1 78	7 21	
13	Tridi.	2 02	7 31	4 02 03	5 13 32	Potiron.	30	2 21	7 37	
14	Quartidi.	2 03	7 30	4 01 43	5 56 20	Béseda.	1	2 53	7 53	
15	Quintidi.	2 04	7 29	4 01 24	3 00 43	ANE	2	3 40	7 74	
16	Sextidi.	2 06	7 28	4 01 04	6 41 76	Belles-de-quit.	3	3 35	7 93	
17	Septidi.	2 07	7 27	4 00 44	6 84 26	Citrouille.	4	4 10	8 17	
18	Octidi.	2 08	7 26	4 00 25	7 26 57	Sarrasin.	5	4 45	8 44	
19	Nonidi.	2 09	7 25	4 00 07	7 68 76	Tournefol.	6	4 80	8 75	
20	Décadi.	2 10	7 24	4 00 50	8 08 45	PRENSOIR	7	5 20	9 11	
21	Primedi.	2 12	7 27	4 00 55	8 52 56	Chauvre.	8	6 07	9 53	H. M. P. Q. à 7 05.
22	Duodi.	2 13	7 26	4 00 30	8 94 20	Pêche.	9	6 00	0 01	
23	Tridi.	2 14	7 25	4 00 05	9 35 35	Navet.	10	6 29	0 52	
24	Quartidi.	2 15	7 24	4 00 24	9 76 76	Amorillis.	11	6 55	1 35	
25	Quintidi.	2 16	7 23	4 00 00	10 17 71	BORUF.	12	6 78	1 35	
26	Sextidi.	2 17	7 22	4 00 34	10 58 39	Aubergine.	13	7 00	1 39	
27	Septidi.	2 18	7 21	4 00 08	10 98 82	Piment.	14	7 22	2 44	
28	Octidi.	2 19	7 20	4 00 36	11 39 01	Tomate.	15	7 44	2 67	H. M. P. L. à 3 31.
29	Nonidi.	2 20	7 19	4 00 56	11 78 91	Orge.	16	7 66	3 20	
30	Décadi.	2 21	7 18	4 01 14	12 18 32	TOURNEAU.	17	7 92	3 70	

BRUMAIRE
Automne

BRUMAIRE
Second Mois

JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.			H. M.	H. M.	
1	Primedi.	2 84	7 15	4 89 24	12 57 81	Pomme.	18	8 20	4 17	
2	Duodi.	2 85	7 14	4 89 14	12 46 70	Céleri.	19	8 55	4 61	
3	Triidi.	2 86	7 13	4 89 06	13 35 46	Peire.	20	8 88	4 08	
4	Quaridi.	2 87	7 12	4 88 50	13 73 30	Reiterave.	21	9 26	5 31	H. M.
5	Quintidi.	2 89	7 10	4 88 92	14 11 76	ORE.	22	9 65	5 60	D. Q. à 7 17.
6	Sexidi.	2 90	7 09	4 88 87	14 49 58	Heliothrape.	23	0 06	5 84	
7	Septidi.	2 91	7 08	4 88 82	14 80 57	Figue.	24	0 06	6 06	
8	Octidi.	2 92	7 07	4 88 73	15 23 43	Sorsonere.	25	0 47	6 25	
9	Nonidi.	2 93	7 06	4 88 73	15 59 88	Absier.	26	0 91	6 43	
10	Décadi.	2 94	7 05	4 88 73	16 05 89	CHARDRE.	27	1 36	6 60	
11	Primedi.	2 96	7 04	4 88 72	16 31 55	Salsifs.	28	1 76	6 78	
12	Duodi.	2 97	7 03	4 88 72	16 06 63	Macre.	29	2 21	6 91	H. M.
13	Triidi.	2 98	7 02	4 88 73	17 01 35	Yopinambour.	1	2 65	7 13	N. L. à 8 58.
14	Quaridi.	2 99	7 01	4 88 75	17 35 58	Endive.	2	3 11	7 35	
15	Quintidi.	3 00	6 59	4 88 77	17 09 38	DIXONS.	3	3 58	7 61	
16	Sexidi.	3 01	6 98	4 88 81	18 02 62	Chervi.	4	4 02	7 90	
17	Septidi.	3 02	6 97	4 88 86	18 35 37	Cresson.	5	4 45	8 26	
18	Octidi.	3 03	6 96	4 88 91	18 07 62	Bonclaire.	6	4 84	8 67	
19	Nonidi.	3 04	6 95	4 88 98	18 59 32	Grenade.	7	5 18	9 12	
20	Décadi.	3 05	6 94	4 89 03	19 30 46	HERSE.	8	5 48	9 62	
21	Primedi.	3 06	6 93	4 89 14	19 41 08	Bacchante.	9	5 71	0 12	H. M.
22	Duodi.	3 08	6 92	4 89 23	19 91 14	Azerole.	10	5 97	0 65	P. Q. à 0 57.
23	Triidi.	3 09	6 91	4 89 34	20 30 50	Garance.	11	6 17	1 17	
24	Quaridi.	3 10	6 90	4 89 45	20 49 44	Orange.	12	6 38	1 47	
25	Quintidi.	3 10	6 89	4 89 57	20 77 71	FAISAN.	13	6 59	1 69	
26	Sexidi.	3 11	6 88	4 89 75	20 05 51	Pistache.	14	6 80	2 20	H. M.
27	Septidi.	3 12	6 87	4 89 85	20 32 58	Magjone.	15	7 04	2 70	P. L. à 8 72.
28	Octidi.	3 13	6 86	4 90 00	21 58 73	Coing.	16	7 31	3 19	
29	Nonidi.	3 14	6 85	4 90 10	21 84 44	Cormier.	17	7 60	3 66	
30	Décadi.	3 15	6 85	4 90 33	22 00 50	ROULEAU.	18	7 94	4 06	

FRIMAIRE Troisième Mois					FRIMAIRE Automne					
JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.			H. M.	H. M.	
1	Primedi.	3 46	6 84	4 90 31	22 33 89	Raipeper.	19	8 31	4 42	H. M. D. Q. à 6 22.
2	Duodi.	3 47	6 83	4 90 70	22 57 62	Turpeps.	20	8 74	4 74	
3	Triedi.	3 17	6 82	4 90 00	22 80 03	Clitorée.	21	9 12	5 00	
4	Quartidi.	3 18	6 81	4 91 11	23 02 46	Néje.	22	9 33	5 21	
5	Quintidi.	3 19	6 81	4 91 32	23 24 57	COCHON.	23	9 94	5 41	
6	Sexidi.	3 20	6 80	4 91 53	23 46 43	Mâche.	24	0 37	5 59	
7	Septidi.	3 21	6 79	4 91 78	23 65 53	Chou-fleur.	25	0 30	5 73	
8	Octidi.	3 22	6 78	4 92 03	23 84 04	Miel.	26	0 30	5 92	
9	Nonidi.	3 22	6 78	4 92 28	24 03 38	Genièvre.	27	1 24	6 10	
10	Décadi.	3 23	6 77	4 92 53	24 21 45	PIOCHE.	28	1 48	6 38	
11	Primedi.	3 24	6 76	4 92 80	24 38 35	Cire.	29	2 13	6 47	H. M. N. L. à 4 56.
12	Duodi.	3 24	6 76	4 93 07	24 51 88	Railfort.	30	2 60	6 72	
13	Triedi.	3 24	6 75	4 93 36	24 70 40	Cèdre.	1	3 06	6 98	
14	Quartidi.	3 25	6 75	4 93 64	24 85 12	Sapin.	2	3 50	7 33	
15	Quintidi.	3 25	6 74	4 93 94	24 99 04	CHEVREUIL.	3	3 92	7 72	
16	Sexidi.	3 26	6 74	4 94 24	25 12 13	Ajone.	4	4 28	8 17	
17	Septidi.	3 26	6 74	4 94 54	25 24 41	Cyprus.	5	4 60	8 46	
18	Octidi.	3 27	6 73	4 94 85	25 33 86	Lierre.	6	4 87	9 45	
19	Nonidi.	3 27	6 72	4 95 17	25 46 45	Sabine.	7	5 41	9 67	
20	Décadi.	3 28	6 72	4 95 49	25 56 23	HOYAU.	8	5 32		
21	Primedi.	3 28	6 72	4 95 81	25 63 45	Erable-sucre.	9	5 51	0 49	H. M. P. L. à 4 59.
22	Duodi.	3 28	6 72	4 96 14	25 73 21	Bruyère.	10	5 53	0 69	
23	Triedi.	3 28	6 71	4 96 47	25 80 43	Roseau.	11	5 92	1 19	
24	Quartidi.	3 29	6 71	4 96 81	25 86 82	Oselle.	12	6 13	1 69	
25	Quintidi.	3 29	6 71	4 97 14	25 92 31	GRILLON.	13	6 37	2 17	
26	Sexidi.	3 29	6 71	4 97 48	25 96 94	Pignon.	14	6 65	2 64	
27	Septidi.	3 30	6 70	4 97 82	26 00 71	Liège.	15	6 97	3 06	
28	Octidi.	3 30	6 70	4 98 17	26 03 61	Truffe.	16	7 31	3 44	
29	Nonidi.	3 30	6 70	4 98 51	26 05 62	Olive.	17	7 70	3 73	
30	Décadi.	3 30	6 70	4 98 80	26 06 76	PELLE.	18	8 10	4 07	

NIVOSE
Hiver

JOURS de la Lune.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.
19		8 32	4 31	Solstice à 3 29 62. Hiv.
20		8 34	4 34	
21		9 35	4 40	H. M.
22		9 58	4 46	D. Q. à 3 28.
23			5 03	
24		0 20	5 19	
25		0 61	5 37	
26		1 08	5 55	
27		1 53	5 76	
28		1 00	6 01	
29		2 45	6 32	H. M.
1		2 80	6 09	N. L. à 9 02.
2		3 20	7 11	
3		3 54	7 62	
4		3 94	8 42	
5		4 19	8 06	
6		4 42	9 18	H. M.
7		4 62	9 60	P. Q. à 7 10.
8		4 82		
9		5 01	0 20	
10		5 22	0 70	H. M.
11		5 46	1 18	P. L. à 1 3.
12		6 01	1 05	
13		6 34	2 27	
14		6 70	2 32	
15		7 10	3 12	
16		7 51	3 38	
17		7 04	3 00	
18		8 36	3 3	
19			3 81	

JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Equateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.			H. M.	
1	Primedi.	3 30	6 70	4 39 24	26 07 05	Tonbe.	19	8 32	4 31
2	Duodi.	3 30	6 70	4 39 55	26 06 45	Ritour.	20	8 34	4 34
3	Tridi.	3 30	6 70	4 40 00	26 05 07	Soufre.	21	9 35	4 40
4	Quartidi.	3 30	6 70	5 00 25	26 02 02	CHEN.	22	9 58	4 46
5	Quintidi.	3 30	6 70	5 00 60	25 58 44	Lave.	23		5 03
6	Sextidi.	3 20	6 71	5 00 04	25 55 34	Terre végétale.	24	0 20	5 19
7	Septidi.	3 20	6 71	5 01 28	25 50 37	Fumier.	25	0 61	5 37
8	Octidi.	3 20	6 71	5 01 63	25 54 54	Sulphre.	26	1 08	5 55
9	Nonidi.	3 28	6 72	5 01 07	25 77 84	PLEAU.	27	1 53	5 76
10	Décadi.	3 28	6 72	5 02 30	25 70 25		28	1 00	6 01
11	Primedi.	3 28	6 72	5 02 64	25 61 58	Granit.	29	2 45	6 32
12	Duodi.	3 28	6 72	5 02 97	25 52 62	Argile.	1	2 80	6 09
13	Tridi.	3 28	6 73	5 03 29	25 42 30	Ardoise.	2	3 20	7 11
14	Quartidi.	3 27	6 73	5 03 61	25 31 51	Gres.	3	3 54	7 62
15	Quintidi.	3 26	6 74	5 03 93	25 19 75	LAPIN.	4	3 94	8 42
16	Sextidi.	3 26	6 74	5 04 24	25 07 10	Silice.	5	4 19	8 06
17	Septidi.	3 26	6 74	5 04 55	24 54 26	Marme.	6	4 42	9 18
18	Octidi.	3 25	6 75	5 04 85	24 49 38	Pierre à chaux.	7	4 62	9 60
19	Nonidi.	3 24	6 76	5 05 03	24 64 29	Marbre.	8	4 82	
20	Décadi.	3 24	6 76	5 05 45	24 48 39	VAN.	9	5 01	0 20
21	Primedi.	3 24	6 77	5 05 71	24 31 73	Pierre à plâtre.	10	5 22	0 70
22	Duodi.	3 23	6 78	5 05 98	24 14 26	Sel.	11	5 46	1 18
23	Tridi.	3 22	6 78	5 06 20	23 55 49	Fer.	12	6 01	1 05
24	Quartidi.	3 22	6 79	5 06 51	23 47 07	Cuivre.	13	6 34	2 27
25	Quintidi.	3 21	6 80	5 06 76	23 37 49	CHAT.	14	6 70	2 32
26	Sextidi.	3 20	6 81	5 07 00	23 26 67	Etain.	15	7 10	3 12
27	Septidi.	3 19	6 81	5 07 23	23 13 40	Plomb.	16	7 51	3 38
28	Octidi.	3 18	6 82	5 07 46	22 59 39	Zinc.	17	8 36	3 00
29	Nonidi.	3 17	6 83	5 07 68	22 70 65	Mercure.	18	7 04	3 3
30	Décadi.	3 17	6 83	5 07 89	22 57 15	CHELE.	19	8 36	3 81

PLUVIOSE Cinquième Mois		PLUVIOSE Hiver								
JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Equateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.		H. M.	H. M.		
1	Primedi.	3 16	6 85	5 08 09	Australe. 92 23 09	Lauréole.	30	8 78	3 09	
2	Duodi.	3 15	6 85	5 08 28	21 98 24	Mousse.	21	9 21	4 14	
3	Triidi.	3 13	6 86	5 08 47	24 72 74	Fragon.	22	9 63	4 30	
4	Quaridi.	3 12	6 87	5 08 64	21 46 51	Perce-neige.	23	0 06	4 47	
5	Quintidi.	3 11	6 88	5 08 81	21 19 69	TAUREAU.	24	0 50	4 65	H. M. D. Q. à 3 71.
6	Sextidi.	3 10	6 89	5 08 96	20 92 49	Laurior-thym.	25	0 94	4 84	
7	Septidi.	3 10	6 90	5 09 11	20 64 04	Amadouvier.	26	1 40	5 08	
8	Octidi.	3 08	6 91	5 09 25	20 35 31	Mezeréon.	27	1 84	5 35	
9	Nonidi.	3 07	6 92	5 09 38	20 05 89	Pempfier.	28	2 27	5 67	
10	Décadi.		6 93	5 09 50	19 75 96	COIGNEE.	29		6 08	
11	Primedi.	3 03	6 94	5 09 61	19 45 40	Ellebore.	30	2 65	6 54	
12	Duodi.	3 03	6 95	5 09 71	19 14 26	Brocoli.	1	2 49	7 06	H. M. N. L. à 4 79. Éclipse du ☉ visible à Paris.
13	Triidi.	3 04	6 96	5 09 80	18 82 53	Laurier.	2	3 28	7 60	
14	Quaridi.	3 03	6 97	5 09 88	18 50 34	Avelinier.	3	3 53	8 15	
15	Quintidi.	3 02	6 98	5 09 93	18 17 59	VACHE.	4	3 74	8 69	Comm. à h. 66 m. 44 s. Fin. à 5 28 08
16	Sextidi.	3 01	6 99	5 10 02	17 84 32	Buis.	5	3 95	9 22	
17	Septidi.	3 00	7 00	5 10 07	17 50 49	Lichen.	6	4 15	9 74	
18	Octidi.	2 99	7 01	5 10 14	17 16 20	If.	7	4 37		
19	Nonidi.	2 98	7 03	5 10 13	16 81 45	Pulmonaire.	8	4 60	0 24	H. M. P. Q. à 1 25.
20	Décadi.	2 97	7 01	5 10 17	16 46 20	SERPETTE.	9	4 85	0 71	
21	Primedi.	2 95	7 05	5 10 18	15 10 49	Thlaspi.	10	5 13	1 17	
22	Duodi.	2 94	7 06	5 10 10	15 74 55	Thymèle.	11	5 46	1 57	
23	Triidi.	2 93	7 07	5 10 18	15 37 73	Chiendent.	12	6 81	1 93	
24	Quaridi.	2 92	7 08	5 10 17	15 00 80	Trainasse.	13	6 19	2 26	
25	Quintidi.	2 91	7 10	5 10 15	14 63 39	Lievre.	14	7 02	2 53	
26	Sextidi.	2 90	7 11	5 10 12	14 25 62	Guède.	15	7 41	2 76	
27	Septidi.	2 89	7 12	5 10 08	13 87 44	Noisetier.	16	7 41	2 97	H. M. P. L. à 9 26. Éclipse de ☉.
28	Octidi.	2 87	7 13	5 10 03	13 48 92	Cyclamen.	17	7 56	3 15	
29	Nonidi.	2 86	7 14	5 09 98	13 10 00	Chaldoune.	18	8 28	3 32	Comm. à 8 h. 44 m. Fin. le 27 à 0 08
30	Décadi.	2 85	7 15	5 09 91	12 70 77	TRAINEAU.	19	8 71	3 45	

VENTOSE
Hiver

JOURS	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipes.
			H. M.	H. M.	
20	Tussilage.		9 44	3 65	
21	Coronouillet.		9 58	3 53	
22	Vielier.		0 02	4 01	
23	Troëus.		0 47	4 22	
24	Boëc.		0 89	4 47	
25	Asaret.		1 31	4 76	H. M. D. Q. à 0 87.
26	Alatemo.		1 31	5 12	
27	Violette.		2 06	5 54	
28	Marecau.		2 06	6 01	
29	BECHE.		2 37	6 36	
	Narcisse.	1	2 65	7 42	H. M. N. L. à 9 19. Eclipe de ☾ invisible à Paris.
	Orme.	2	3 89	7 68	
	Funeterre.	3	3 49	8 23	
	Vélar.	4	3 33	8 78	
	QUEYRE.	5	3 56	9 31	
	Ephards.	6	3 78	9 82	
	Doronic.	7	4 03		
	Mouron.	8	4 32	0 29	
	Carfeuil.	9	4 63	0 72	H. M. P. Q. à 6 2.
	CORDEAU.	10	4 97	1 10	
	Mandragore.	11	5 36	1 44	
	Persil.	12	5 76	1 74	
	Cochlearia.	13	6 17	1 98	
	Pâquerette.	14	6 59	2 19	
	THOU.	15	7 01	2 38	
	Pissenlit.	16	7 44	2 56	H. M.
	Sylvie.	17	7 87	2 73	P. L. à 7 40.
	Capillaire.	18	8 32	2 89	
	Fрене.	19	8 51	3 06	
	PLANTOIR.	20	9 17	3 24	H. M. S. Equin. à 3 88 41. Print.

VENTOSE
Sixième Mois

JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	H. M. S.
1	Primedi.	84	7 47	5 09 84	D. M. S. Australe. 12 31 20
2	Duodi.	2 83	7 19	5 09 76	11 51 33
3	Triedi.	2 82	7 19	5 09 68	11 51 41
4	Quartidi.	2 81	7 20	5 09 58	11 10 65
5	Quintidi.	2 79	7 22	5 09 48	10 69 81
6	Sextidi.	2 78	7 23	5 09 38	10 28 83
7	Septidi.	2 76	7 24	5 09 26	9 87 53
8	Octidi.	2 75	7 25	5 09 14	9 45 95
9	Nonidi.	2 74	7 26	5 09 01	9 04 17
10	Décadi.	2 73	7 28	5 08 56	8 62 16
11	Primedi.	72	7 29	5 08 74	8 19 94
12	Duodi.	2 70	7 30	5 08 60	7 77 56
13	Triedi.	2 69	7 31	5 08 45	7 34 97
14	Quartidi.	2 68	7 33	5 08 29	6 92 22
15	Quintidi.	2 67	7 34	5 08 13	6 49 32
16	Sextidi.	2 65	7 35	5 07 97	6 06 26
17	Septidi.	2 64	7 36	5 07 79	5 63 08
18	Octidi.	2 63	7 37	5 07 62	5 19 78
19	Nonidi.	2 62	7 39	5 07 44	4 76 36
20	Décadi.	2 60	7 40	5 07 25	4 32 93
21	Primedi.	59	7 42	5 07 07	3 89 32
22	Duodi.	2 58	7 43	5 06 58	3 45 65
23	Triedi.	2 57	7 44	5 06 48	3 01 97
24	Quartidi.	2 56	7 45	5 06 38	2 58 24
25	Quintidi.	2 54	7 47	5 06 28	2 14 35
26	Sextidi.	2 53	7 48	5 06 08	1 70 49
27	Septidi.	2 51	7 49	5 05 57	1 26 64
28	Octidi.	2 50	7 50	5 05 46	0 87 78
29	Nonidi.	2 49	7 51	5 05 35	0 38 92
30	Décadi.	2 48	7 53	5 05 24	Boréale. 0 04 01

GERMINAL

Printemps

GERMINAL

Septième Mois

JOURS du Mois.	NOMS des jours de L. Républicain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments PERAUX.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE. Équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.			H. M.	H. M.	
1	Primoïdi.	2 47	7 55	5 05 03	0 48 74	Primevère.	21	9 61	3 44	
2	Duodi.	2 45	7 56	5 04 51	0 48 53	Plantain.	22	9 05	3 67	
3	Troïdi.	2 44	7 58	5 04 40	1 36 30	Asperge.	23	0 05	3 91	
4	Quaridi.	2 43	7 59	5 04 38	1 79 07	Thuy.	24	0 47	4 26	
5	Quintidi.	2 42	7 59	5 04 17	2 23 58	Pomme.	25	0 87	4 63	
6	Sextidi.	2 40	7 60	5 03 45	2 67 43	Blatte.	26	1 22	5 00	H. M. P. Q. à 6 38.
7	Septidi.	2 39	7 62	5 03 74	3 40 30	Bouleau.	27	1 55	5 58	
8	Octidi.	2 38	7 63	5 03 52	3 53 05	Jouguille.	28	1 82	6 42	
9	Nonidi.	2 37	7 64	5 03 31	3 97 40	Acier.	29	2 07	6 67	
10	Décadi.	2 35	7 65	5 03 00	4 40 28	COUVOIR.	30	2 30	7 21	
11	Primoïdi.	2 34	7 67	5 02 58	4 53 27	Pervenche.	1	2 52	7 50	H. M. N. L. à 3 12.
12	Duodi.	2 33	7 68	5 02 67	5 26 41	Charme.	2	2 74	8 35	
13	Troïdi.	2 32	7 69	5 02 46	5 68 52	Mcriche.	3	2 97	8 59	
14	Quaridi.	2 31	7 70	5 02 25	6 11 33	Hêtre.	4	3 22	9 40	
15	Quintidi.	2 29	7 72	5 02 04	6 53 61	ABELLE.	5	3 49	9 56	
16	Sextidi.	2 28	7 73	5 01 54	6 95 27	Laitue.	6	3 50	0 29	
17	Septidi.	2 27	7 74	5 01 63	7 37 71	Méleze.	7	4 45	0 65	
18	Octidi.	2 26	7 75	5 01 42	7 79 44	Cigüe.	8	4 51	0 95	
19	Nonidi.	2 24	7 76	5 01 23	8 20 05	Radia.	9	4 04	1 22	H. M. P. Q. à 2 29.
20	Décadi.	2 23	7 78	5 01 01	8 62 22	RUICHE.	10	5 33		
21	Primoïdi.	2 22	7 79	5 00 51	9 03 24	Gaïnier.	11	5 56	1 44	
22	Duodi.	2 21	7 80	5 00 63	9 44 04	Romaine.	12	6 48	1 61	
23	Troïdi.	2 20	7 81	5 00 46	9 84 50	Marronnier.	13	6 00	1 82	
24	Quaridi.	2 19	7 83	5 00 28	10 24 75	Roquette.	14	7 03	1 90	
25	Quintidi.	2 17	7 85	5 00 10	10 64 72	PIERON.	15	7 47	2 17	
26	Sextidi.	2 16	7 85	4 59 02	11 04 38	Lilas.	16	7 50	2 29	
27	Septidi.	2 15	7 86	4 59 75	11 43 70	Aucunone.	17	8 35	2 59	
28	Octidi.	2 13	7 87	4 59 50	11 82 78	Pesée.	18	8 78	3 08	
29	Nonidi.	2 12	7 88	4 59 42	12 21 57	Breville.	19	9 23	3 30	
30	Décadi.	2 11	7 90	4 59 25	12 50 55	GREFFOIR.	20	9 56	3 15	

FLORÉAL
Printemps

FLORÉAL
Huitième Mois

JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Equateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.			H. M.		
1	Primedi.	2 10	7 31	4 33 41	12 37 30	Rose.	21	0 06	3 45	
2	Duodi.	2 08	7 29	4 38 36	13 33 05	Citric.	22	0 42	3 83	
3	Triidi.	2 06	7 27	4 48 32	13 22 30	Fougère.	23	0 74	4 23	H. M.
4	Quaridi.	2 05	7 25	4 58 28	14 09 07	Aubépine.	24	1 03	4 70	D. Q. à 0 40.
5	Quinidi.	2 04	7 23	4 68 24	14 46 54	ROSSIGNOL.	25	1 27	5 19	
6	Sextidi.	2 03	7 21	4 78 21	15 18 53	Muguet.	26	1 50	5 72	
7	Septidi.	2 02	7 19	4 88 18	15 53 32	Champignon.	27	1 71	6 27	
8	Octidi.	2 01	7 17	4 98 09	16 33 80	Hyacinthe.	28	1 49	7 36	H. M.
9	Nonidi.	2 00	7 15	4 97 39	17 08 80	RATEAU.	29	2 1	7 90	N. L. à 6 72.
10	Décadi.	1 59	7 13	4 97 31	16 23 43		1			
11	Primedi.	1 58	8 02	4 57 30	16 37 30	Rhubarbe.	2	2 37	8 44	
12	Duodi.	1 57	8 03	4 57 30	16 31 44	Sainfoin.	3	2 63	8 94	
13	Triidi.	1 56	8 04	4 57 22	16 24 29	Bâton-d'Or.	4	3 08	9 40	
14	Quaridi.	1 55	8 05	4 57 07	17 56 07	Chamensier.	5	3 20	9 79	
15	Quintidi.	1 54	8 06	4 57 57	17 50 43	VER-A-SOIE.	6	3 64	0 13	H. M.
16	Sextidi.	1 53	8 07	4 57 54	18 20 86	Consoude.	7	4 04	0 42	P. Q. à 9 07.
17	Septidi.	1 52	8 08	4 57 45	18 52 10	Pimpernelle.	8	4 46	0 67	
18	Octidi.	1 51	8 09	4 57 40	18 82 78	Corbeille-d'Or.	9	4 88	0 86	
19	Nonidi.	1 50	8 10	4 57 35	19 12 36	Ayroche.	10	5 31	0 86	
20	Décadi.	1 50	8 12	4 57 31	19 45 39	SARCLOIR.	11	5 73	1 04	
21	Primedi.	1 56	8 13	4 57 28	19 71 70	Statice.	12	6 15	1 21	
22	Duodi.	1 57	8 14	4 57 26	20 00 22	Fritillaire.	13	6 58	1 37	
23	Triidi.	1 56	8 15	4 57 24	20 28 21	Bourrache.	14	7 02	1 53	
24	Quaridi.	1 55	8 16	4 57 22	20 53 03	Valeriane.	15	7 47	4 70	
25	Quintidi.	1 54	8 17	4 57 22	20 82 50	CARPE.	16	7 52	1 88	H. M.
26	Sextidi.	1 53	8 17	4 57 22	21 08 76	Rusain.	17	8 36	2 10	P. L. à 0 33.
27	Septidi.	1 52	8 18	4 57 24	21 34 44	Civetle.	18	8 70	2 34	
28	Octidi.	1 51	8 19	4 57 24	21 59 51	Ruglose.	19	9 22	2 62	
29	Nonidi.	1 51	8 20	4 57 26	21 83 38	Sénévo.	20	9 60	2 97	
30	Décadi.	1 50	8 21	4 57 29	22 07 84	HOULETTE.	21	9 93	3 37	

PRAIRIAL Neuvième Mois		PRAIRIAL Printemps								
JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	D. M. S.		H. M.	H. M.		
1	Primèdi.	1 79	8 22	4 97 32	22 31 08	Luzerne.	22	0 22	3 81	
2	Duodi.	1 78	8 23	4 97 36	22 53 67	Hémérocale.	23	0 47	4 30	H. M.
3	Tridi.	1 77	8 24	4 97 41	22 75 62	Trefle.	24	0 45	4 81	D. Q. à 3 15.
4	Quaridi.	1 76	8 24	4 97 46	22 96 34	Al-gélique.	25	0 50	5 32	
5	Quintidi.	1 75	8 25	4 97 52	23 17 59	CAKARD.	26	1 10	5 85	
6	Sextidi.	1 75	8 25	4 97 50	23 37 39	Mélisse.	27	1 31	6 39	
7	Septidi.	1 74	8 26	4 97 66	23 56 94	Fromental.	28	1 52	6 92	
8	Octidi.	1 74	8 27	4 97 73	23 75 62	Martagon.	29	1 75	7 44	H. M.
9	Nonidi.	1 73	8 28	4 97 82	23 93 58	Serpolet.	30	1 75	7 94	N. L. à 0 31.
10	Décadi.	1 72	8 28	4 97 91	24 10 86	FAULX.	1	2 02	8 43	
11	Primèdi.	1 72	8 29	4 98 00	24 27 44	Fraise.	2	2 34	8 86	
12	Duodi.	1 71	8 29	4 98 10	24 42 33	Betaine.	3	3 08	9 24	
13	Tridi.	1 70	8 30	4 98 20	24 58 53	Pois.	4	3 51	9 56	
14	Quaridi.	1 69	8 30	4 98 30	24 73 02	Acacia.	5	3 54	9 81	
15	Quintidi.	1 69	8 31	4 98 42	24 86 76	CATTE.	6	4 37	0 04	H. M.
16	Sextidi.	1 69	8 31	4 98 53	24 99 78	Œillet.	7	4 70	0 23	P. Q. à 6 26.
17	Septidi.	1 68	8 32	4 98 55	25 12 07	Sureau.	8	5 22	0 40	
18	Octidi.	1 68	8 33	4 98 77	25 23 64	Pavot.	9	5 64	0 56	
19	Nonidi.	1 67	8 33	4 98 90	25 34 47	Tilleul.	10	6 08	0 72	
20	Décadi.	1 67	8 33	4 99 03	25 44 57	FOURCHE.	11			
21	Primèdi.	1 67	8 33	4 99 16	25 53 92	Barbeau.	12	6 32	0 87	
22	Duodi.	1 66	8 34	4 99 26	25 62 50	Camomille.	13	6 97	1 04	
23	Tridi.	1 66	8 34	4 99 43	25 70 31	Chevre-feuille.	14	7 42	1 24	
24	Quaridi.	1 65	8 35	4 99 57	25 77 44	Callé-lait.	15	7 87	1 47	
25	Quintidi.	1 65	8 35	4 99 71	25 83 76	TASCHE.	16	8 30	1 74	
26	Sextidi.	1 65	8 35	4 99 86	25 89 35	Jasmin.	17	8 70	2 06	
27	Septidi.	1 65	8 35	5 00 00	25 94 17	Yeuveine.	18	9 06	2 44	H. M.
28	Octidi.	1 63	8 35	5 00 15	25 98 21	Thym.	19	9 36	2 88	P. L. à 5 32.
29	Nonidi.	1 63	8 35	5 00 30	26 01 51	Pivoine.	20	9 63	3 35	
30	Décadi.	1 63	8 35	5 00 45	26 04 07	CHARRIOT.	21	9 86	3 86	

MESSIDOR

Été

MESSIDOR

Dixième Mois

JOURS du Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments-musicaux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	D. M. S.			H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.
1	Primesdi.	1 65	8 35	5 00 60	26 05 83	Soleil.	12	0 08	4 38	H. M. D. Q. à 3 12. Solstice à 3 h. 07 m. 27 s. — ECL.
2	Deudi.	1 65	8 35	5 00 53	26 06 82	Ayone.	23	0 27	5 00	
3	Triidi.	1 65	8 35	5 00 50	26 07 07	Opéron.	24	0 47	5 52	
4	Quaridi.	1 65	8 35	5 01 04	26 06 55	Véronique.	25	0 57	5 54	
5	Quintidi.	1 65	8 35	5 01 19	26 05 25	MELLET.	26	0 67	6 06	
6	Sexidi.	1 65	8 35	5 01 34	26 03 18	Bonapart.	27	0 88	6 07	
7	Septidi.	1 65	8 35	5 01 59	26 00 37	Concombre.	28	1 14	7 06	
8	Octidi.	1 65	8 35	5 01 64	25 06 76	Éclabotte.	29	1 42	7 00	
9	Nonidi.	1 65	8 35	5 01 78	25 02 44	Absinthe.	1	1 75	8 20	H. M. N. L. à 4 33.
10	Décadi.	1 65	8 35	5 01 93	25 57 31	FAUCILLE.	2	2 12	8 65	
11	Primesdi.	1 65	8 35	5 02 07	25 51 45	Coriandre.	3	2 53	8 02	
12	Deudi.	1 65	8 34	5 02 21	25 44 84	Artichaut.	4	3 07	9 17	
13	Triidi.	1 66	8 34	5 02 34	25 37 47	Gravée.	5	3 30	9 57	
14	Quaridi.	1 66	8 33	5 02 47	25 30 35	Lavande.	6	3 53	9 51	
15	Quintidi.	1 67	8 33	5 02 60	25 23 06	CHAMOIS.	7	4 26	9 71	
16	Sexidi.	1 67	8 33	5 02 73	25 16 09	Tabac.	8	4 69	9 87	H. M.
17	Septidi.	1 67	8 33	5 02 85	25 10 55	Grosaille.	9	5 12	0 03	P. Q. à 3 43.
18	Octidi.	1 67	8 32	5 02 97	25 05 47	Gesse.	10	5 55	0 19	
19	Nonidi.	1 68	8 32	5 03 08	25 00 08	Corbe.	11	5 08	0 49	
20	Décadi.	1 69	8 31	5 03 19	24 55 15	PARC.	12	6 42	0 57	
21	Primesdi.	1 69	8 31	5 03 29	24 50 01	Menthe.	13	6 57	0 58	H. M.
22	Deudi.	1 69	8 30	5 03 30	24 45 06	Cumin.	14	7 33	0 53	P. L. à 9 47.
23	Triidi.	1 70	8 29	5 03 38	24 40 30	Barbelle.	15	7 75	1 12	
24	Quaridi.	1 71	8 29	5 03 57	24 35 03	Orseille.	16	8 15	1 49	
25	Quintidi.	1 72	8 28	5 03 65	24 29 58	PORTADIF.	17	8 47	1 51	
26	Sexidi.	1 72	8 28	5 03 73	24 24 15	Sauge.	18	8 76	2 38	
27	Septidi.	1 72	8 27	5 03 80	23 18 02	Al.	19	9 01	2 00	
28	Octidi.	1 73	8 26	5 03 87	23 08 52	Vesce.	20	9 24	3 42	
29	Nonidi.	1 74	8 26	5 03 93	23 00 83	Ble.	21	9 44	3 06	
30	Décadi.	1 74	8 25	5 03 98	23 31 39	CHALEMIE.	22	9 64	4 43	

THERMIDOR

Été

THERMIDOR

Onzième Mois

JOURS de Mois.	NOMS des jours de la Décade.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.	JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.			H. M.	H. M.	
1	Primedi.	1 75	8 24	5 04 03	23 41 26	Epeautre.	23	0 83	5 01	H. M.
2	Duodi.	1 76	8 24	5 04 08	22 88 80	Bouillon-blanc.	24	0 03	5 53	D. Q. à 6 35.
3	Tridi.	1 77	8 23	5 04 14	22 60 40	Melon.	25	0 27	6 03	
4	Quartidi.	1 78	8 22	5 04 14	22 46 30	Jyvale.	26	0 55	6 51	
5	Quintidi.	1 78	8 21	5 04 17	22 24 51	Beurre.	27	0 85	6 97	
6	Sextidi.	1 79	8 20	5 04 19	22	Prele.	28	1 21	7 38	
7	Septidi.	1 80	8 19	5 04 20	21 77 22	Armoise.	29	1 09	7 74	H. M.
8	Octidi.	1 81	8 18	5 04 20	21 52 72	Carthame.	1	2 02	8 03	N. L. à 9 24. Eclipse de ☉ invisible à Paris.
9	Nonidi.	1 82	8 17	5 04 20	21 27 39	Mirés.	2	2 45	8 34	
10	Décadi.	1 83	8 17	5 04 19	21 01 91	ARROSOIR.	3		8 53	
11	Primedi.	1 84	8 16	5 04 17	20 75 65	Paris.	4	2 30	8 72	
12	Duodi.	1 85	8 15	5 04 15	20 48 80	Sallioor.	5	3 32	8 89	
13	Tridi.	1 86	8 14	5 04 12	20 24 42	Abricot.	6	3 75	9 06	
14	Quartidi.	1 87	8 13	5 04 09	19 53 56	Basilic.	7	4 18	9 21	
15	Quintidi.	1 88	8 12	5 04 03	19 64 57	BERRAS.	8	4 61	9 37	
16	Sextidi.	1 89	8 11	5 03 58	19 35 48	Guinauve.	9	5 04	9 54	H. M.
17	Septidi.	1 90	8 10	5 03 52	19 05 35	Lia.	10	5 48	9 74	P. Q. à 0 41.
18	Octidi.	1 91	8 09	5 03 86	18 76 36	Amande.	11	5 92	9 96	
19	Nonidi.	1 92	8 08	5 03 78	18 45 80	Gentiane.	12	6 35	0 23	
20	Décadi.	1 93	8 07	5 03 70	18 14 75	ECLIPSE.	13	6 79		
21	Primedi.	1 94	8 06	5 03 61	17 83 21	Carline.	14	7 19	0 36	
22	Duodi.	1 95	8 05	5 03 52	17 51 17	Caprier.	15	7 36	0 95	
23	Tridi.	1 96	8 04	5 03 42	17 48 70	Leuille.	16	7 80	1 40	
24	Quartidi.	1 97	8 03	5 03 31	16 85 77	Année.	17	8 03	1 91	H. M.
25	Quintidi.	1 98	8 01	5 03 20	16 52 34	Lourab.	18	8 38	2 45	P. L. à 3 13. Eclipse de ☉ invisible à Paris.
26	Sextidi.	1 99	8 00	5 03 10	16 18 52	Myrthe.	19	8 61	3 09	
27	Septidi.	2 00	7 99	5 02 95	15 84 26	Colza.	20	8 82	3 55	
28	Octidi.	2 01	7 98	5 02 82	15 49 57	Lopin.	21	9 02	4 09	
29	Nonidi.	2 00	7 97	5 02 68	15 14 47	Coton.	22	9 24	4 62	H. M.
30	Décadi.	2 03	7 96	5 02 53	14 78 95	MOULIN.	23	9 47	5 45	D. Q. à 9 32.

FRUCTIDOR

Été

JOURS de la Lune.	LEVER de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
	H. M.	H. M.	
24	0 74	5 03	
25	0 03	6 41	
26	0 37	6 53	
27	0 74	6 01	
28	1 12	7 23	
29	1 57	7 51	
30	2 01	7 74	
1	2 44	7 04	
2	2 88	8 12	
3		8 28	
			H. M. N. L. à 5 22. Eclipsé de ☾ invisible, à Paris.
4	3 31	8 13	
5	3 74	8 00	
6	4 17	8 76	
7	4 60	8 94	
8	5 03	9 16	
9	5 47	9 40	
10	5 90	9 00	
11	6 31	0 03	
12	6 60	0 47	
13	7 02		
			H. M. P. Q. à 6 92.
14	7 32	0 97	
15	7 58	1 57	
16	8 02	2 02	
17	8 03	2 59	
18	8 24	3 15	
19	8 40	3 72	
20	8 60	4 26	
21	8 35	4 78	
22	9 24	5 28	
23	9 56	5 73	
			H. M. D. Q. à 2 85.

JOURS du Mois.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	PRODUCTIONS naturelles et instruments ruraux.
	H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.	
1	2 05	7 04	3 02 38	44 43 05	Prune.
2	2 06	7 03	3 02 23	44 06 70	Millet.
3	2 07	7 02	3 02 07	43 50 00	Lycopodie.
4	2 08	7 01	3 01 50	43 33 05	Esourgeon.
5	2 09	7 00	3 01 33	42 53 58	SALMON.
6	2 10	7 00	3 01 55	42 37 08	T. ibérienne.
7	2 12	7 00	3 01 37	42 19 88	Sarcion.
8	2 13	7 00	3 01 19	41 81 48	Apoeyu.
9	2 14	7 00	3 01 00	41 47 78	Régisse.
10	2 15	7 00	3 00 80	41 03 80	ELHÉLÉ.
					Pastèque.
11	2 16	7 00	3 00 60	40 64 47	Fenouil.
12	2 17	7 00	3 00 40	40 24 91	Epinevincte.
13	2 19	7 00	3 00 19	39 85 03	Noix.
14	2 20	7 00	3 00 08	39 44 91	TRUITE.
15	2 21	7 00	3 00 00	39 04 60	Citron.
16	2 22	7 00	3 00 33	38 63 95	Lardière.
17	2 23	7 00	3 00 10	38 23 12	Nette.
18	2 25	7 00	3 00 00	37 82 07	Tagette.
19	2 26	7 00	3 00 87	37 40 80	HOYER.
20	2 27	7 00	3 00 64	36 99 33	
					Eglantier.
21	2 28	7 00	3 00 41	36 57 68	Noisette.
22	2 30	7 00	3 00 17	36 15 83	Houblon.
23	2 31	7 00	3 00 01	35 73 83	Sorgho.
24	2 32	7 00	3 00 32	35 31 63	FOURYSSE.
25	2 33	7 00	3 00 46	34 89 32	Bigarade.
26	2 35	7 00	3 00 21	34 46 83	Verges d'or.
27	2 36	7 00	3 00 04	34 04 23	Mais.
28	2 37	7 00	3 00 36	33 61 48	Marrou.
29	2 38	7 00	3 00 49	33 18 07	PANIER.
30	2 40	7 00	3 00 24	32 75 68	

FRUCTIDOR

Douzième Mois

LES SANS-CULOTTIDES					LES SANS-CULOTTIDES					
JOURS	NOMS des jours	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	TEMPS MOYEN au midi vrai.	DISTANCE du Soleil à l'Équateur.	FÊTES	JOURS de la Lune.	LEVÉR de la Lune.	COUCHER de la Lune.	PHASES DE LA LUNE, équinoxes, solstices, éclipses.
		H. M.	H. M.	H. M. S.	D. M. S.			H. M.	H. M.	
1	Primeidi.	2 41	7 58	4 56 00	Boréale. 2 32 65		24	9 93	6 42	
2	Duodi.	2 42	7 57	4 55 56	1 89 54		25	0 33	6 45	
3	Tridi.	2 43	7 56	4 55 51	1 43 30		26	0 33	6 74	
4	Quartidi.	2 44	7 55	4 55 27	1 03 02		27	0 75	6 68	
5	Quintidi.	2 45	7 53	4 55 03	0 50 52	De la Vertu. Du Génie. Du Travail. De l'Opinion. Des Récompenses.	28	1 19	7 49	

PREMIÈRE TABLE

Équinoxe vrai d'Automne

VIEUX STYLE			NOUVEAU STYLE		
Année.	Septembre.	Heures.	Année.	1 ^{er} . Vendémiaire.	Heures, Minutes et Secondes décimales.
		H. M. S.			H. M. S.
1792	22 mat.	9 18 30	1	Matin.	3 87 85
1793	22 soir.	15 11 38	2	Soir.	6 33 08
1794	22 soir.	9 1 31	3	Soir.	8 76 05
1795	23 mat.	2 44 49	4	Matin.	1 11 45
1796	22 mat.	8 41 48	5	Matin.	3 62 36
1797	22 soir.	2 27 12	6	Soir.	6 02 22
1798	22 soir.	8 9 43	7	Soir.	8 37 30
1799	23 mat.	1 58 15	8	Matin.	0 82 12
1800	23 mat.	7 40 41	9	Matin.	3 19 92
1801	23 soir.	1 26 "	10	Soir.	5 59 72
1802	23 soir.	7 17 29	11	Soir.	8 03 80
1803	24 mat.	0 59 2	12	Matin.	0 49 99
1804	23 mat.	6 58 8	13	Matin.	2 90 37

DEUXIÈME TABLE

ORDRE DES ANNÉES BISSEXTILES Vieux style.

Année civile.	Sa longueur.	Années bissextiles.	Excédent de l'année solaire sur l'année civile.
			J. H. M. S.
1792	366	B.	9 18 30
1793	365		15 11 38
1794	365		21 1 31
1795	365		1 2 44 49
1796	366	B.	8 41 48
1797	365		11 27 12
1798	365		20 5 43
1799	365		1 1 58 15
1800	365		1 7 40 41
1801	365		1 13 26
1802	365		1 19 17 29
1803	365		2 0 59 2
1804	366	B.	1 6 58 8

ORDRE DES ANNÉES SEXTILES (1) ET DES FRANCIÈDES. Nouveau style.

Année civile.	Sa longueur	Années sextiles.	Francièdes.	Excédent de l'année solaire sur l'année civile (2).
				H. M. S.
1	365			15 11 38
2	365		I.	21 1 31
3	366	S.	}	2 11 49
4	365			8 41 48
5	365		}	14 27 12
6	365			20 5 43
7	366	S.	}	1 58 15
8	365			7 40 41
9	365		}	13 26 "
10	365			19 17 29
11	366	S.	}	0 59 2
12	365			6 58 8
13	365		IV.	12 46 57

(1) Les années qui doivent avoir un sixième jour complémentaire, sont appelées *Sextiles*.

(2) Le temps est exprimé ici en heures, minutes et secondes anciennes, afin de pouvoir comparer l'excédent de l'année civile dans le vieux style et dans le nouveau.

TROISIÈME TABLE

Pour réduire les Heures, Minutes et Secondes anciennes, en Heures, Minutes et Secondes décimales.

Heures anciennes.	Heures, Minutes et Secondes décimales.	Minutes anciennes.	Minutes, Secondes et Tierces décimales.	Secondes anciennes.	Secondes et Tierces décimales.
1 matin.	H. M. S.	M. S. T.	S. T.		S. T.
1	0 41 67	00 03 44	01 46	1	01 46
2	0 83 33	01 38 80	02 31	2	02 31
3	1 25	02 08 33	03 47	3	03 47
4	1 66 67	02 17 78	4 03	4	4 03
5	2 08 33	03 47 22	05 78	5	05 78
6	2 50	04 16 00	06 93	6	06 93
7	2 91 67	04 36 40	08 09	7	08 09
8	3 33 33	05 33 34	09 26	8	09 26
9	3 75	06 24 99	10 41	9	10 41
10	4 16 67	06 94 44	11 36	10	11 36
11	4 58 33	10 41 06	17 36	11	17 36
12	5	13 88 88	23 42	12	23 42
1 soir.	H. M. S.	M. S. T.	S. T.		S. T.
1	5 41 67	17 30 40	28 40	1	28 40
2	5 83 33	20 83 32	31 08	2	31 08
3	6 25	21 30 54	40 46	3	40 46
4	6 66 67	27 77 70	46 24	4	46 24
5	7 08 33	31 24 98	52 02	5	52 02
6	7 50	31 72 20	57 80	6	57 80
7	7 91 67	38 49 42	63 58	7	63 58
8	8 33 33	41 06 64	69 36	8	69 36
9	8 75			9	
10	9 16 67			10	
11	9 58 33			11	
12	10			12	

QUATRIÈME TABLE

Pour réduire les Heures, Minutes et Secondes décimales, en Heures, Minutes et Secondes anciennes.

Heures décimales.	Heures et Minutes anciennes.	Minutes décimales.	Heures, Minutes et Secondes anciennes.	Secondes décimales.	Minutes, Secondes et Tierces anciennes.
	H. M.		H. M. S.		M. S. T.
1	2 24 matin.	1	1 26	1	32
2	4 48	2	2 33	2	4
3	7 12	3	4 10	3	2 44
4	9 36	4	5 46	4	3 33
5	12	5	7 12	5	3 27
6	2 24 soir.	6	8 38	6	4 49
7	4 48	7	10 3	7	5 44
8	7 12	8	11 31	8	6 3
9	9 36	9	12 38	9	6 35
10	12	10	14 24	10	7 46
		11	16 10	11	8 38
		12	18 36	12	9 37
		13	21 36	13	10 47
		14	24 36	14	11 57
		15	28 36	15	13 07
		16	32 36	16	14 17
		17	36 36	17	15 27
		18	40 36	18	16 37
		19	44 36	19	17 47
		20	48 36	20	18 57
		21	52 36	21	20 07
		22	56 36	22	21 17
		23	60 36	23	22 27
		24	64 36	24	23 37
		25	68 36	25	24 47
		26	72 36	26	25 57
		27	76 36	27	27 07
		28	80 36	28	28 17
		29	84 36	29	29 27
		30	88 36	30	30 37
		31	92 36	31	31 47
		32	96 36	32	32 57
		33	100 36	33	34 07
		34	104 36	34	35 17
		35	108 36	35	36 27
		36	112 36	36	37 37
		37	116 36	37	38 47
		38	120 36	38	39 57
		39	124 36	39	41 07
		40	128 36	40	42 17
		41	132 36	41	43 27
		42	136 36	42	44 37
		43	140 36	43	45 47
		44	144 36	44	46 57
		45	148 36	45	48 07
		46	152 36	46	49 17
		47	156 36	47	50 27
		48	160 36	48	51 37
		49	164 36	49	52 47
		50	168 36	50	53 57
		51	172 36	51	55 07
		52	176 36	52	56 17
		53	180 36	53	57 27
		54	184 36	54	58 37
		55	188 36	55	59 47
		56	192 36	56	60 57
		57	196 36	57	
		58	200 36	58	
		59	204 36	59	
		60	208 36	60	

NOTA. — Le dixième de l'heure nouvelle vaut à peu près le quart de l'heure ancienne, ou 14 minutes 21 secondes. Il ne s'en manque que de 26 secondes sur un quart d'heure, que ce rapport ne soit exact. La demi-heure ancienne vaut le cinquième de l'heure nouvelle, à une minute 12 secondes près.

CONCORDANCE

De la seconde année de l'ère de la République avec les portions correspondantes des années 1793 et 1794 de l'ère ancienne.

Vendémiaire premier Mois.		Brumaire deuxième Mois.		Novembre.		Frimaire troisième Mois.		Décembre.		Nivôse quatrième Mois.		Janvier.		Fluviôse cinquième Mois.		Ventôse sixième Mois.		Mars.		Germinal septième Mois.		Floréal huitième Mois.		Prairial neuvième Mois.		Messidor dixième Mois.		Juillet.		Thermidor onzième Mois.		Août.		Fructidor douzième Mois.		Septembre.		Les Sans- Culottiés						
22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	17	18	19	20	21					
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	28	29	30	31	1	2	3	4	5
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	28	29	30	31	1	2	3	4	5	
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	28	29	30	31	1	2	3	4	5	
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	28	29	30	31	1	2	3	4	5	
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	28	29	30	31	1	2	3	4	5	

Visé par les Inspecteurs, Signé : AUGER, CORDIER.

Collationné à l'original par nous Président et Secrétaires de la Convention nationale, à Paris, le 4 Frimaire, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

Signé : G. ROMME, *Président*; RICHARD, PHILIPPEAUX, MERLIN (de Thionville), FRÉCINE, ROGER-DUCOS, REVERCHON, *Secrétaires*.